

N° 2012-014

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 25 janvier 2012** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	19/01/2012
Affichage	19/01/2012

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à Gérard FROMM.  
MARCADET Didier pouvoir à MUSSON Pascal.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME : **URBANISME 2**

OBJET : **CESSION DES  
PARCELLES CADASTREES  
SECTION AW N° 317 ET N° 403  
APPARTENANT AU DOMAINE  
PRIVE COMMUNAL**

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

Les parcelles concernées par la cession sont situées sur le territoire de la Commune de Briançon, au sud de la Commune entre la RN 945 et la voie ferrée, à l'intérieur de la zone d'activité sud « Les Preyts ».

Les parcelles concernées appartiennent au Domaine privé communal et sont cadastrées AW n° 317 et n°403, d'une contenance de 278 m<sup>2</sup> (n° 317) et 1925 m<sup>2</sup> (n° 403).

Les parcelles sont libres de toute occupation.

La parcelle AW 403 supporte un bâtiment inachevé (début de construction).

La parcelle AW 317 forme le lot n°188 du lotissement industriel et artisanal.

La parcelle AW 403 forme les lots n°181 à n° 187 dudit lotissement.

La Commune souhaite vendre ces biens et a organisé un appel à candidature en vue d'une cession amiable après mise en concurrence.

A titre d'information, l'évaluation des Domaines pour les parcelles AW n° 317 et n° 408 est d'un montant de 121 959,21 euros.

Vu la délibération n° 2011-296 en date du 14/09/2011 autorisant le Maire à organiser et lancer l'appel à candidature pour la cession amiable de ce bien,

Vu la consultation qui a été lancée le 18/11/2011 après publication de deux annonces dans les journaux locaux, sur le site Internet de la Commune, et dont la date de remise des offres étaient le 19/12/2011,

Vu les critères énoncés dans le cahier des charges de cession de la dite consultation,

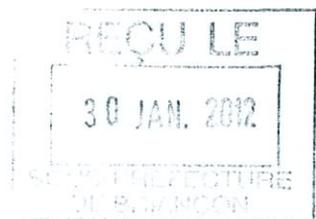
Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés, est celle d'un opérateur dont le montant de l'offre est de 370 000, 00 € ( Trois cent soixante dix mille euros),

Considérant que les frais d'acte de vente et tout autres documents nécessaires à la vente seront à la charge du candidat retenu pour cette cession,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer la cession à l'opérateur dont l'offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le cahier des charges de la consultation,
- D'accepter la vente des parcelles cadastrée AW n° 317 et n°403, d'une contenance de 278 m<sup>2</sup> (n° 317) et 1925 m<sup>2</sup> (n° 403) pour un montant de 370 000,00 €,
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage etc...)
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles préalables à la vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'acte de vente et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

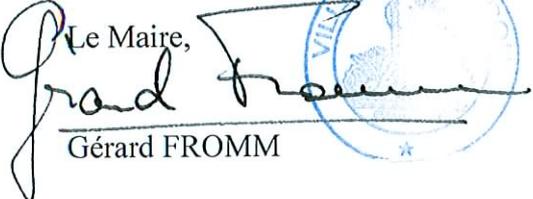
POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



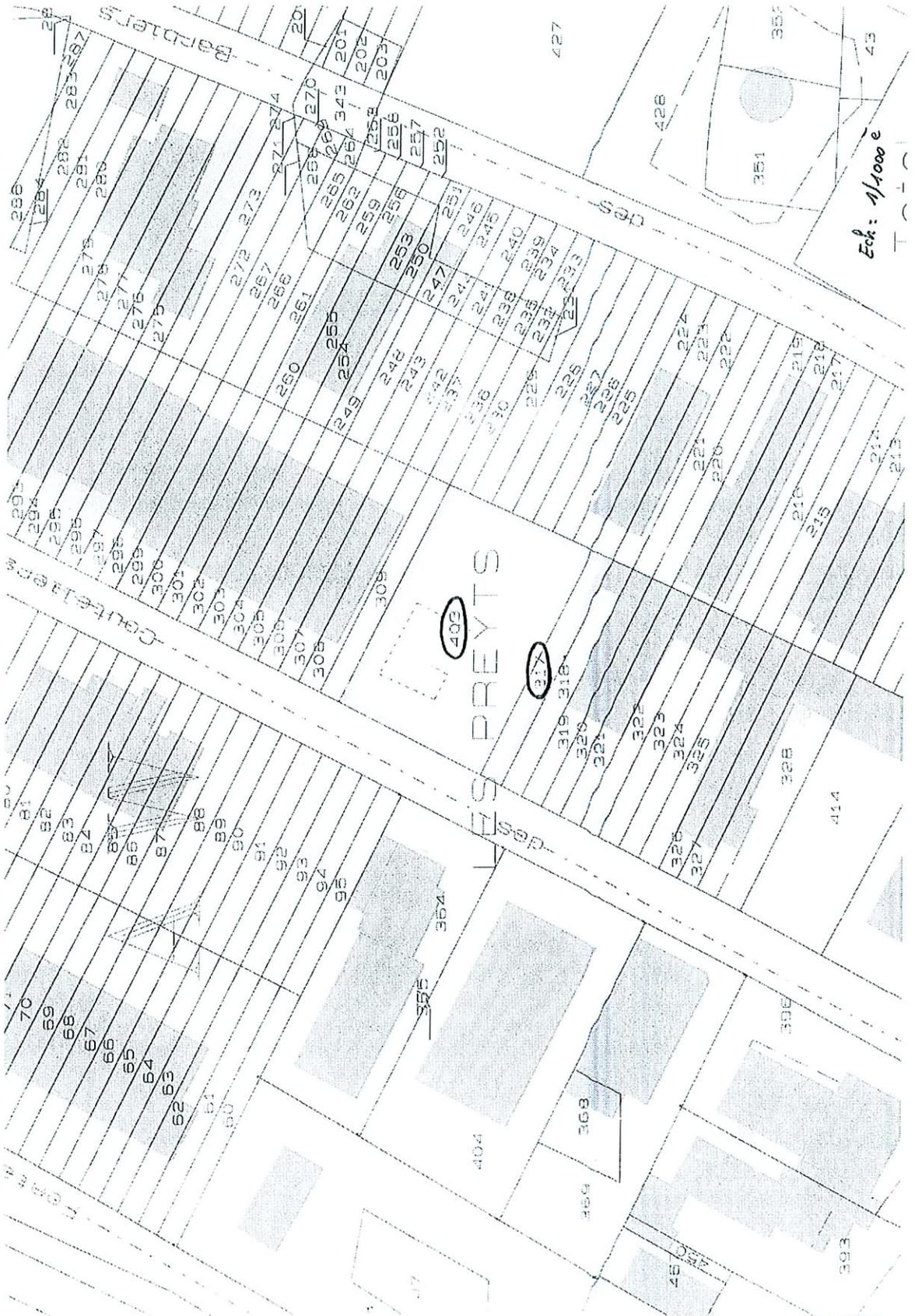
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 27 JAN. 2012  
PUBLIÉ LE 27 JAN. 2012  
NOTIFIÉ LE 31 JAN. 2012

Le Maire,  
  
Gérard FROMM





Ech: 1/1000 e

REÇU LE  
 30 JAN. 2012  
 SOUS-PREFECTURE  
 DE BRULINCON